



Après une année 2022 record, l'inflation poursuit sa hausse en 2023. D'après l'INSEE, l'augmentation cumulée au premier semestre culmine à 5,58 % et dépasse même l'inflation cumulée 2022 calculée à la même époque.

L'an dernier, le SNCTA avait trouvé des solutions pour éviter un décrochage du pouvoir d'achat des contrôleurs aériens, en particulier vis-à-vis de leurs homologues européens.

Si cette année la DGAC a bien confirmé l'ajustement des taux de redevance en application des mécanismes de rattrapage de l'inflation des plans de performance européens, elle a également précisé ne pas avoir prévu de répercuter cet ajustement sur les rémunérations.

Le SNCTA ne tolérera pas que les rémunérations soient sorties de l'équation et revendique :

- ☉ le rattrapage de l'inflation *via* une revalorisation indemnitaire ;
- ☉ la mise en place d'une instance de dialogue social annuelle, fondée sur les plans de performance européens, dédiée spécifiquement à l'inflation année après année et indépendante de tout accord de productivité.

Face à une inflation galopante et durable, le SNCTA exige des mesures assurant le maintien du pouvoir d'achat des contrôleurs aériens. Le SNCTA attend des réponses d'ici fin août. Rendez-vous est pris.